



ASE / PCS **TOUS UNIS !**

COMMUNIQUÉ :

Force est de constater que les dernières réformes pénales visent à privilégier les peines alternatives à l'incarcération. Le Placement sous Surveillance Électronique a été créé par *la loi du 19 décembre 1997* et cette mesure, en pleine évolution, a permis de mettre en évidence une catégorie de personnels affectés dans les pôles centralisateurs (PCS) et dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Pour **FO Justice**, il était urgent d'ouvrir un groupe de travail, eu égard au peu de reconnaissance dont jouissent les Surveillantes et Surveillants affectés dans ces services, et bien entendu de remanier les fiches de poste fixant définitivement les missions allouées aux personnels exerçant au sein des SPIP et DISP

DES PROFESSIONNELS AVANT TOUT !
PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

Et ce, même si le manque de formation, de moyens humains et techniques fait sans aucun doute défaut !

Ces personnels restent et resteront des professionnels avertis !
...qui peut prétendre le contraire ?

C'est pourquoi les nouvelles fiches de postes « ASE » et « PCS » devront impérativement prendre en compte les desideratas des personnels affectés dans ces services

À CHACUN SA PLACE !
À CHACUN SA FONCTION !
ON N'EST PAS DU PERSONNEL AU RABAIS !

FO Justice défendra la fiche métier des ASE et des personnels des PCS !

TOUS UNIS !

FO Justice – le 17 Octobre 2023

